

mercredi dernier. On a été fort étonné de ne pas voir mentionné dans le discours de la couronne la reconnaissance du royaume d'Italie par la Belgique. Il y est parlé du traité de commerce récemment conclu avec la France et de l'état satisfaisant des relations de la Belgique avec la Hollande.

Une dépêche de Lisbonne annonce une nouvelle aussi triste qu'imprévue, la mort du jeune roi du Portugal.

Le gouvernement de Washington vient de lancer contre les états du sud une grande expédition militaire. Le général Sherman, commandant du corps de débarquement est un des officiers les plus expérimentés de l'armée des États-Unis. On évalue à 25,000 hommes les troupes de débarquement.

A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Vienne, 14 novembre.

On mande de Raguse, le 14. — Avant-hier, les Turcs ont occupé le couvent de Duzi. Mahmoud-Pacha, commandant de Trébigne, a été destitué et remplacé par Taib-Bey, qui, hier matin, a livré avec les troupes turques sous ses ordres un combat aux insurgés.

Vienne, 14 novembre.

Hier, à la suite d'une démonstration de l'opposition, à Pesth, trois journaux ont été saisis, et les magistrats de trois comitats ont donné leur démission.

Turin, 13 novembre.

Le bruit court qu'un accord a été concerté entre le commandant français à Rome et le gouvernement italien pour empêcher le brigandage aux confins des États pontificaux.

L'emprunt italien est à 69 20.

Madrid, 13 novembre.

La Correspondencia d'aujourd'hui annonce que des désordres auraient éclaté à Lisbonne contre les Espagnols employés au chemin de fer.

Paris, 15 novembre.

Le bruit se répand qu'une insurrection aurait éclaté dans l'Herzégovine, que les insurgés de cette province, alliés aux Monténégrins, auraient dirigé une attaque très-vive contre la droite de l'armée turque, qui se serait repliée sur Trébigne, après avoir éprouvé des pertes nombreuses.

On lit dans le Constitutionnel :

La Presse de Vienne ne se lasse point de calomnier la politique française en Italie. Dans un article qui a pour prétexte la récente élévation de M. le comte de Goyon au titre de général en chef, elle ne craint pas d'alléguer que la France ne se propose pas d'autre but que de substituer sa domination en Italie à celle de l'Autriche, et que, si nous restons à Rome, c'est dans le seul intérêt de notre prépondérance.

Des faits patents et multipliés protestent contre ces imputations mensongères.

La France a rendu l'Italie à elle-même, et, depuis ce jour, elle l'a laissée si pleinement libre dans la direction de ses affaires intérieures, que des actes importants se sont accomplis contrairement aux conseils, aux souhaits, et même aux remontrances de la France. La politique française n'a pas dévié un seul instant de la ligne du désintéressement et de l'abnégation; et cette influence impérieuse, délibérée, égoïste de la France sur la marche des événements dont l'Italie a été le théâtre n'existe que dans l'imagination haineuse et jalouse de la Presse de Vienne.

Quant à Rome, faut-il le redire pour la millième fois? nous l'occupons en notre qualité de nation catholique; et notre devoir est de ne pas en sortir tant que la sécurité et l'indépendance du Saint-Père ne nous paraîtront pas garanties.

A. GRENIER.

Dans le discours de la reine Isabelle à l'ouverture des Cortès, on remarquait le passage suivant :

« Le Saint-Père, toujours l'objet de la tendre et profonde vénération de tous les catholiques, excite mon intérêt constant et ma sollicitude filiale. J'ai obtenu que les gouvernements des nations placées sous sa sainte direction se réunissent en vue de trouver les moyens de lui donner dans ses États la paix et la sécurité nécessaires pour exercer avec indépendance son saint ministère. »

Ces expressions impliqueraient l'idée de négociations suivies d'un résultat. Le texte espagnol du discours, arrivé hier à Paris, prouve qu'il ne s'agit que d'une erreur de traduction. La reine n'a pas dit « J'ai obtenu » mais « J'ai fait mes efforts (Ha procurado). » (Patrie.)

Mort du roi de Portugal.

Le roi de Portugal, don Pedro V, a succombé lundi, 11, à 7 heures du soir, à la suite de la fièvre maligne. L'épidémie avait déjà fait tout récemment deux victimes dans la famille royale.

Monté sur le trône le 15 novembre 1853, à l'âge de seize ans, à la mort de sa mère, dona Maria, il avait été déclaré majeur le 16 septembre 1855, et avait épousé peu de temps après la princesse Stéphanie de Hohenzollern, qu'il perdit le 17 juillet 1859.

Ce jeune roi, qui s'était toujours montré animé des meilleures intentions, laissera de profonds regrets.

Son successeur est le duc d'Oporto, qui était il y a quelques jours encore, à Compiègne, et qui ne sera pas arrivé à Lisbonne assez à temps pour recevoir les derniers soupirs de son frère.

Le nouveau roi de Portugal est âgé de vingt-trois ans. (Constitutionnel.) L. BONIFACE.

— A la nouvelle de la mort si regrettable du roi de Portugal, Leurs Majestés ont pris le deuil immédiatement, afin de donner à la famille royale de Portugal une marque de leur vive sympathie.

— La célébration de la fête de l'Impératrice est ajournée, ainsi que les chasses et les spectacles. (Moniteur.)

Chronique locale.

UN PROSPECTUS ANONYME

Nous apprenons qu'un Prospectus sans signature, relatif à la nouvelle Histoire du Quercy, par M. Raphaël Périé, vient d'être livré au vent de la publicité. L'auteur, connu ou inconnu, de cet écrit, y parle d'un critique anonyme, qui aurait rendu compte de l'ouvrage récemment publié, et il manifeste contre lui une mauvaise humeur assez vive, qu'on serait presque tenté de prendre pour de la colère.

Vient-on parler ici de quelque critique mystérieuse, dont nous ignorons l'existence, ou bien attaquer l'appréciation littéraire contenue dans notre feuilleton du 4 septembre dernier, et la controverse qui en fut la suite? On pourrait être dans le doute, mais nous entendons dire autour de nous, que le passage signalé ne saurait s'adresser qu'au Journal du Lot, qui, le premier, a fait connaître au public l'ouvrage historique de M. Périé. Dans cette hypothèse, le droit de réplique est à nous. Pour ceux qui ont suivi avec attention notre dernière polémique, nous pourrions nous dispenser de répondre. Les attaques du Prospectus, si elles sont à notre adresse, ont été d'avance combattues et réduites à néant; mais puisque nous avons aujourd'hui quelques minutes à perdre, nous pouvons, sans rancune et en riant, compléter la défense et laisser librement courir la plume.

Peut-on sérieusement parler encore de critique anonyme, au sujet des considérations que nous avons publiées sur la nouvelle Histoire du Quercy? Le Journal du Lot est-il donc un journal clandestin et sortant de l'ombre d'un mystère? — Nous l'avons déjà dit et nous le proclamons de nouveau : Notre critique littéraire sur le volume de M. Raphaël Périé n'est pas une œuvre isolée, ayant une valeur purement individuelle. C'est une œuvre collective, publiée au nom du Journal et sous sa responsabilité, formulée, d'après les observations d'hommes érudits et compétents en cette matière, — et exprimant le sentiment de ceux qui concourent à la rédaction, ou à la direction de notre feuille. A quoi bon persister à rechercher un auteur anonyme, quand nous avons assez dit, et que le cours de la polémique a suffisamment démontré, que les divers articles de la dernière controverse ont été publiés en notre nom comme propriété du Journal du Lot, et non comme l'œuvre particulière d'un collaborateur?

On trouve trop sévère notre appréciation, et l'on fait un appel au public. Nous attendons son jugement sans crainte, et si le public trouve à réformer sur quelque point nos observations, nous avons lieu de croire, que loin de nous accuser de sévérité, il nous reprochera, peut-être, d'avoir eu trop d'indulgence... et ce dernier reproche, plusieurs personnes nous l'ont déjà fait. En dehors de tout système passionné, nous tenant aussi éloignés de l'opposition que de la flatterie, n'ayant en vue que la recherche consciencieuse de la vérité, nous avons écrit nos appréciations avec le calme inaltérable de la modération, avec tous les égards que l'on doit à un écrivain, ... et l'on ose rejeter avec dédain notre critique! On a vraiment bonne grâce à nous garder rancune, lorsqu'un adversaire, qui n'avait pas intérêt à nous ménager, a été le premier à déclarer, dans un journal, en parlant de l'historien quercynois, que nous avions su lui dire la

vérité sous une forme polie et gracieuse. Si nous avions abordé les détails du livre, il nous aurait fallu forcément nous montrer peut-être plus sévères, mais nous avons voulu nous borner à des considérations générales par bienveillance pour l'auteur. Si l'on trouve à blâmer notre critique, qu'on formule donc quelques objections précises contre telle ou telle de nos assertions, et nous sommes prêts à les corroborer par de nouvelles preuves.

A quoi donc juge-t-on que notre critique a été trop sévère? Est-ce parce que nous avons jugé l'œuvre à son véritable point de vue? Est-ce parce que nous n'avons pas élevé l'auteur au rang des historiens de premier ordre, nous bornant à le mettre à sa place, parmi les historiens secondaires, les annalistes et les chroniqueurs? Il serait bien difficile de trouver un littérateur compétent qui ne fût pas de notre avis. Lorsque le judicieux Fénelon n'hésite pas à proclamer, qu'il y a très-peu d'historiens qui soient exempts de grands défauts, M. Périé aurait-il la prétention de se croire un écrivain accompli? Lui supposer de telles pensées ne serait-ce pas en vérité le calomnier? — Que dans les autres volumes, il tâche de monter à la hauteur des premiers écrivains de la Grèce et de Rome; nous serions tout heureux de pouvoir le comparer aux Xénophon, aux Plutarque, aux Titelive, ou aux Tacite.

Que penser maintenant de cette étrange supposition, que quelqu'un aura eu la pensée de démolir l'œuvre de M. Périé, pour devenir à sa place historien quercynois? — Est-ce un rêve qui aurait troublé dans son sommeil M. le bibliothécaire de Cahors, ou une mauvaise plaisanterie qu'on a voulu lui faire? — Il faudrait avoir la croyance un peu naïve, que d'accepter ainsi les commérages, les conjectures et tous les vains bruits du public. — S'il fallait en croire l'auteur du Prospectus, M. Périé verrait devant lui se dresser des fantômes. Si c'est là ce qui le trouble, il peut se hâter de dissiper ses craintes et reprendre son calme. Nous croyons pouvoir lui donner l'assurance, que parmi ceux qui ont pu coopérer directement ou indirectement à notre polémique sur son ouvrage, nous ne connaissons personne qui ait eu l'intention, ou la pensée de lui faire concurrence.

Mais voici maintenant une autre histoire. Nous avons commis une faute impardonnable; nous sommes coupables de profanation, de violation d'une chose sacrée. Quel est donc ce grand crime? Faut-il en faire l'humble aveu? Le Journal du Lot a osé parler d'un livre nouveau, sans la permission de son auteur! Que nous reproche-t-on? d'avoir violé des pages encore vierges de toute publicité. En vérité le plaisant dégenère ici en comique, quand on lit de pareilles assertions. Nous n'avons pas apparemment dérobé le manuscrit dans le cabinet de l'auteur, ou dans les bureaux d'une imprimerie rivale. C'est bien d'après un volume imprimé et devenu public, que nous avons composé les feuilletons qui en ont rendu compte. Des exemplaires de ce premier volume avaient été livrés aux membres d'une commission, nommée par M. le Préfet pour examiner l'ouvrage. Il fut l'objet d'une délibération de la part du Conseil général, qui voulut donner un encouragement à l'auteur. Puis, naturellement, l'ouvrage circula en ville; et quand nous eûmes fait examiner avec soin le volume tombé en nos mains, nous publiâmes un premier compte-rendu, — huit jours après la décision du Conseil général, dont le jugement nous imposait le devoir de faire de cet ouvrage une critique réfléchie et consciencieuse.

L'ouvrage n'avait-il pas ainsi acquis déjà un caractère éclatant de publicité, et qu'avions-nous besoin d'aller rechercher s'il était mis en vente chez quelque libraire de Cahors? Fallait-il donc aller implorer l'autorisation de l'auteur et lui soumettre notre article, pour être revêtu de son approbation, avant de le livrer au public? Un pareil rôle ne fera jamais partie du programme du Journal du Lot.

Aux yeux de notre adversaire notre critique ne paraît pas assez évangélique. Si la flatterie, la partialité, l'exagération étaient au nombre des qualités qui doivent briller dans un journal, on pourrait, à juste titre, nous accuser d'être en défaut, et nous aurions lieu de nous en réjouir. Mais comme l'amour de la vérité, l'impartialité, la charité, qui brillent parmi les vertus chrétiennes, sont des qualités nécessaires à tout écrivain, et que nous n'avons pas à nous reprocher de les avoir méconnues, nous pouvons sur ce point laisser en paix notre conscience.

Lorsque dans tous les temps, les plus grands écrivains ont subi, sans se troubler et souvent avec reconnaissance, l'épreuve de la critique, dont le devoir est de faire la part méritée du

blâme et de l'éloge, — lorsque les journaux de la Capitale usent si fréquemment et si librement de leur droit de critique, à l'égard des ouvrages nouveaux, sans que les auteurs s'en étonnent, — comment se fait-il qu'en province, quand un journal veut parler d'un ouvrage avec quelque franchise, il s'expose à voir se former contre lui de petites tempêtes?

N'en soyons pas trop surpris. Le principe de la liberté de discussion qui est, pourtant, un droit naturel et social, n'est pas encore universellement passé dans nos mœurs, et il est loin d'être compris de tout le monde. Nous n'en remplissons pas moins notre devoir avec courage et persévérance. Le travail de la civilisation est lent : sachons attendre avec patience les progrès de l'avenir.

Le n° 840 du Recueil des actes administratifs de la préfecture contient :

1° Une circulaire et un arrêté de M. le Préfet relatifs à la publication des rôles de prestations en nature de 1862;

2° Des instructions relatives aux placements chez des éleveurs des juments de l'armée jugées propres à la reproduction.

M. Cahuzac, commissaire de police à Martel, vient d'être nommé commissaire de police à Redon (Ille-et-Vilaine). Il est remplacé, à Martel, par M. Parreil, commissaire de police à Breteuil (Eure).

CRÉATION

D'UNE SOCIÉTÉ ORPHÉONIQUE.

Extrait du registre des arrêtés du Maire de la ville de Cahors.

Le Maire de la ville de Cahors,

Désireux de contribuer à répandre le goût musical, élément de progrès et de civilisation; Convaincu, d'ailleurs, que le moment est venu de condescendre à un vœu plusieurs fois exprimé, en établissant, dans notre ville, une institution accueillie partout avec faveur.

Vu l'article 11 de la loi du 18 juillet 1837,

Arrête :

Art. 1er. Il est institué, à Cahors, une Société chorale, dite orphéonique.

Art. 2. — A partir de ce jour, des registres seront ouverts à l'hôtel-de-ville, pour l'inscription des personnes qui désireraient participer à cette association, soit comme membres participants, soit comme membres protecteurs de l'ordre, soit comme membres actifs.

Art. 3. — Une convocation ultérieure de tous les membres inscrits, sera faite pour procéder à la composition d'un conseil d'administration.

Art. 4. — M. Calmels, notre adjoint, est nommé président de ladite société.

Art. 5. — Dans le plus bref délai possible, le président nous soumettra les statuts et règlements adoptés par le conseil d'administration.

En l'hôtel-de-ville, à Cahors, le 12 novembre 1861.

Le Maire, signé : CAVIOLE.

Approuvé le 13 novembre 1861.

Le Préfet du Lot, signé : MONTOIS.

M. Calmels a accepté la présidence de la société orphéonique, et en a informé M. le Maire dans les termes suivants :

Monsieur le Maire,

J'accepte avec empressement la mission que vous voulez bien me confier.

Muni de tous les documents et statuts divers que des collègues obligants ont mis à votre disposition, entouré de tous les éléments propres à éclairer la question, je vais me hâter d'extraire les dispositions réglementaires plus spécialement applicables à notre ville, et de vous en soumettre la teneur. Je ne saurais croire que l'ardeur des populations pour cette heureuse innovation soit ici démentie; et j'ose espérer que le concours de personnes généreuses et éclairées ne nous fera point défaut. C'est ainsi que les espérances fondées par vous, sur une entreprise essentiellement moralisatrice, seront réalisées; c'est ainsi que la ville de Cahors, distancée par le progrès, verra, dans ses institutions locales, combler une lacune regrettable.

Les préoccupations nombreuses et les fatigues inséparables de l'administration, dominées par votre zèle ardent, vous eussent permis sans doute, Monsieur le Maire, de comprendre dans vos attributions le soin de présider exclusivement à l'organisation d'une Société orphéonique; mais puisque vous avez voulu qu'elle fût placée sous l'égide d'hommes plus spéciaux, je consens volontiers à mettre mes faibles lumières au service de l'intérêt public, auquel je suis dévoué

Faits divers.

Un mort ressuscité. — On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

« On nous écrit de Vihiers, 28 septembre : Notre ville a été mise en émoi hier au soir et ce matin par un curieux événement. »

« Un malheureux ouvrier sabotier, du nom de Goizet, était allé prendre des bains de mer, au commencement de ce mois, aux Sables-d'Olonne, où il ne tarda pas à entrer à l'hôpital. Dès le 8, il écrivait à sa vieille mère qu'il était mieux, et il demandait quelque argent qui lui fut adressé le 11. Le 15, la lettre revenait sans avoir été décachetée, et avec ces mots au bas de la suscription : « Décédé à l'hôpital des Sables-d'Olonne ; renvoyée à sa famille à Vihiers. »

« Inutile de raconter la douleur de la pauvre famille ; le défunt fut recommandé aux prières des fidèles, et un service funèbre fut annoncé pour... aujourd'hui même ! »

« Cependant ce matin, vers sept heures, on entend à l'église, au lieu de glas, un véritable carillon en l'honneur de Goizet ! Goizet n'était pas mort ! Goizet était revenu hier au soir, sinon guéri, au moins infiniment mieux qu'à son départ. La première femme de son quartier qui le rencontra en pensa tomber d'étonnement, et elle refusait positivement de le reconnaître ; et comme il s'en étonnait en se nommant, elle lui dit que Goizet était mort et si bien mort qu'on devait célébrer son service le lendemain ! Sa femme se trouva mal de joie en le voyant, ainsi que sa fille âgée de neuf ans. »

« En quelques instants il y eut foule à sa porte : chacun voulait voir le ressuscité ! »

« On aura plus tard le mot de l'énigme, et l'on saura comment il s'est fait que la malheureuse lettre a été refusée à l'hôpital des Sables et a été retournée avec la fatale annonce de mort. »

« Quoi qu'il en soit, la messe annoncée à eu lieu ; seulement, elle a été convertie en actions de grâces. Tous les parents du défunt, venus de loin, y ont assisté bien joyeux, mais fort mécontents d'avoir apporté des habits de deuil, et c'était à qui embrasserait le pauvre Goizet ! »

et c'était à qui embrasserait le pauvre Goizet ! »

— Le *Courrier des Alpes* annonce le prochain établissement des Trappistes en Savoie, dans la belle et pittoresque vallée de Tamié, située entre Albertville et Faverges. On lit dans ce journal :

« L'abbaye de Tamié, de l'ordre de Cîteaux, réforme de la Trappe, fut une des plus illustres dans l'Eglise. Elle fut fondée en 1137, avec l'aide des personnages éminents en vertu et en mérite, par saint Pierre, archevêque de Tarentaise, qui en fut le premier abbé. En 1793, les pieux cénobites furent obligés de quitter leur solitude et d'aller chercher une terre hospitalière à l'étranger. Le convent, un des plus beaux monuments de la Savoie, fut vendu pour la valeur de ses matériaux, et il allait être démoli, si une main auguste n'était venue le protéger. S. M. le roi Charles-Félix en fit faire l'acquisition en faveur de l'archevêque de Chambéry. Mgr Martinet, qui occupait alors ce siège archiepiscopal, fit restaurer le convent et y établit des missionnaires diocésains, qui n'y restèrent qu'une douzaine d'années. En 1856, le vénérable et éminent archevêque actuel de Chambéry, M. Billiet institua propriétaires du convent de Tamié et de ses dépendances les Frères de la Sainte-Famille. Ils y ouvrirent un externat gratuit et un pensionnat. Dans ces derniers temps, les religieux Trappistes de la Grâce-Dieu, au diocèse de Besançon, ont manifesté au supérieur général des Frères de la Sainte-Famille leur vif désir de rentrer en possession de leur ancien monastère de Tamié. Ce digne supérieur a cru devoir, par un sentiment de piété et de déférence, accueillir leur demande, heureux de rendre ainsi au pays ces saints religieux, qui ont tout quitté pour servir Dieu, et qui du matin au soir, attirent sur la terre, par leurs ferventes prières, les bénédictions du ciel. Les Trappistes savent féconder la terre par leur travail assidu et intelligents, et ils sont les vrais modèles des agriculteurs. Leur vie austère et le temps qu'ils consacrent à la prière et au travail montrent qu'ils ne sont point inutiles, mais qu'au con-

traire ils sont très-précieux pour la société. La religieuse Savoie se réjouira sûrement en apprenant l'arrivée de ces pieux cénobites, que bien des diocèses convoitent. »

(Revue de la Presse) J.-L. Lemaître.
Pour extrait : LAYTOU.

BULLETIN COMMERCIAL.

Les alcools du Nord se sont traités en hausse toute la semaine ; on termine ce soir pour le disponible à 82 fr. l'hect., à 90 degrés ; les trois-six du Midi sont sans affaires à 110 fr. l'hect., à 83 degrés. Le tout à l'Entrepôt. En eaux-de-vie, les affaires sont toujours sans animation, tant au quai Saint-Bernard où le Montpellier par vaut 90 à 95 fr. l'hect., que sur les marchés de production où les propriétaires ont de grandes prétentions qui malheureusement ne sont pas justifiées par l'activité des transactions. Il est vrai que les brasseurs feront une très-médiocre récolte cette année ; mais que faire en présence de l'abstention des acheteurs.

Les vins de l'année sont par continuation en bonne tenue, mais l'exagération même des prix demandés paralyse les acheteurs d'autant qu'il reste encore passablement de vin vieux de l'an dernier que l'on ne veut conserver à aucun prix, et que l'on bonifie à l'aide des vins du Midi ; ces vins ainsi remontés n'ont pas l'appât native qui les distinguait au sortir de la cuve ; ce sont des vins que l'on doit boire de suite, mais tels quels ; il y a une si grande différence de prix avec les vins nouveaux, que le commerce de détail les prend de préférence et laisse les vignerons avec leur récolte de 1861. On sait à n'en pas douter qu'il faudra avant la fin de l'année prendre des vins nouveaux, mais jusque-là on s'abstient ; c'est ce qui explique le peu d'entrain aux affaires que l'on constate à cette époque de l'année.

(Moniteur Agricole de Bordeaux.)

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.
14 nov. Boissières (Blaise) et Boissières (Auguste) jumeaux.

Décès.

- 13 — Bastide (Sébastien), ancien tanneur, 73 ans.
14 — Rigal (Marie), célibataire, 24 ans, à Cahors.
15 — Baysse (Françoise), épouse Brouel, 74 ans.

VILLE DE CAHORS.

Marché aux grains. — Samedi, 16 novembre.

	Hectolitres exposés en vente.	Hectolitres vendus.	PRIX moyen de l'hectolitre.	POIDS moyen de l'hectolitre.
Froment...	528	140	28' 85	78 k. 240
Maïs.....	356	103	18' 01	»

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

14 novembre 1861.

Au comptant :

	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	69 40	» 50	» »
4 1/2 pour cent	97 05	» 05	» »
Obligations du Trésor ..	451 25	1 25	» »
Banque de France.....	2940	» »	20 »

15 novembre.

Au comptant :

	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	69 50	» 40	» »
4 1/2 pour 100.....	96 80	» »	25 »
Obligations du Trésor ..	452 50	1 25	» »
Banque de France.....	2940	» »	20 »

16 novembre.

Au comptant :

	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	69 35	» »	15 »
4 1/2 pour 100.....	96 20	» »	60 »
Obligations du Trésor ..	452 50	» »	» »
Banque de France.....	2930	» »	10 »

SALON DE LECTURE
de M^{me} Joucla, à Toulouse.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SALON, AVEC FACULTÉ D'EMPORTER UN OUVRAGE :	LIVRES SEULEMENT, SANS ENTRÉE AU SALON :
Un an.....30 ^{fr}	Un an.....22 ^{fr}
Six mois.....17	Six mois.....11
Un mois.....3	Un mois.....0

Les abonnés à l'année pourront, pendant les vacances, avoir à la campagne, sans augmentation de prix, 8 à 10 volumes.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

ROC-AMADOUR

POÉSIES HISTORIQUES

DÉDIÉES A MONSIEUR BARDON, ÉVÊQUE DE CAHORS
PAR L'ABBÉ LAYRAL

UN VOLUME IN-8°, BROCHÉ, 2 fr.

Se vend : à Cahors, chez J.-U. CALMETTE, libraire ;

à Paris, rue du Bac, n° 50 ;

à Roc-Amadour, au Magasin Sainte-Marie ; à Gramat, chez M^{me} veuve PRADEL ; à St-Cere, chez M^{lle} Adélaïde SIBUT.

TABLEAU DES DISTANCES

EN MYRIAMÈTRES ET KILOMÈTRES

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

SE VEND A CAHORS,

Chez M. Laytou, de rue la Mairie, 6.

PRIX : 1 FRANC.

ÉTUDE D'AVOUE

A CÉDER, pour cause de décès, une Étude d'Avoué à Cahors (Tribunal de première instance).

S'adresser, pour traiter à M. Agar, notaire à Cahors (Lot).

AVIS.

Tilburys à deux roues d'occasion, voitures à quatre roues, en tout genre, neuves et d'occasion, charriots d'occasion.

S'adresser à M. SEVAL, carrossier à Cahors.

A LA VILLE DE CAHORS
HABILLEMENTS

CONFECTIONNÉS

SABRIÉ, TAILLEUR

a l'honneur de prévenir qu'arrivant de Paris, où il a fait de grands achats d'habillements confectionnés pour homme et pour enfant, il a traité avec les premières Maisons de la Capitale, pour le dépôt de leurs produits, tels que Pantalons, gilets, Paletots, Habits, Redingotes, Blouses, Caoutchoucs, etc, etc.

Ses Magasins sont situés rue de la Mairie, 6, à l'entre-sol.

Il ose espérer que les personnes qui l'honoreront de leurs visites seront entièrement satisfaites.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.

POUR VENDRE BEAUCOUP, VENDRE BON ET BON MARCHÉ

Aux Fabriques de France

MAISON GREIL

A PARIS, PLACE DES VICTOIRES.

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournou, à l'angle de la rue Fénélon.

HABILLEMENTS TOUS FAITS

ET SUR MESURE

Formes élégantes et gracieuses, étoffes de la plus grande fraîcheur et de la plus haute nouveauté, confection d'un fini parfait, modicité de prix surprenante.

AVIS

Les personnes qui désirent acquérir une imprimerie ou s'associer dans une industrie de ce genre sont priées de s'adresser aux bureaux du *Gutenberg*, rue du Bac, 93, à Paris, où elles trouveront tous les renseignements désirables et des facilités pour acquérir qu'on ne rencontre nulle part. Aussi ne se fait-il pour ainsi dire plus de mutations que par l'intermédiaire de l'administration de ce journal, à laquelle vendeurs et acquéreurs ont intérêt à s'adresser.